

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. ALLAERT - M. HELIE - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet de Renouveau Urbain (P.R.U) de la Fontaine d'Ouche - Construction d'un commissariat de secteur - Ajout d'un « volet » environnemental - Modification du programme et ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demande de subvention

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des grands projets, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a adopté le programme de construction d'un commissariat de secteur, boulevard Bachelard, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 370 000 € TTC, valeur décembre 2007, hors travaux d'aménagement extérieur, décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux et m'a autorisé à lancer la consultation et à signer les marchés.

En cours d'étude, et afin d'optimiser la performance énergétique du bâtiment, en visant le label de performance énergétique « bâtiment à basse consommation », il est apparu pertinent d'intégrer l'assistance d'un bureau d'études, conseiller en démarche de Qualité Environnementale de Bâtiments. Ce bureau réaliserait également les études thermiques appropriées.

Afin de prendre en compte cette évolution, il est proposé un ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 370 000 € TTC à 450 000 € TTC.

Par ailleurs, pour le financement de l'étude relative à la démarche de Qualité Environnementale de Bâtiments, il est proposé que la Ville sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et-ou de la Région Bourgogne au titre du Programme Régional Environnement, Maîtrise de l'Energie, Déchets (PREMED).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des grands projets, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider la modification du programme de construction d'un commissariat de secteur, boulevard Bachelard, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U) de la Fontaine d'Ouche, par l'ajout d'un « volet » environnemental ;

2) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 370 000 € TTC à 450 000 € TTC ;

3) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2008 et à inscrire au budget 2009 ;

4) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;

5) solliciter, au taux maximum, la subvention susceptible d'être accordée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et/ou par la Région Bourgogne au titre du Programme Régional Environnement, Maîtrise de l'Energie, Déchets (PREMED) pour le financement de l'étude relative à la démarche de Qualité Environnementale de Bâtiments.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 8 OCT. 2008

